

## CCP Berkanis du 18 octobre 2023

En annexe de cette déclaration liminaire figure le marché proposé aux sociétés de nettoyage et les cadences de nettoyage qui sont affichés dans ces offres de marchés. L'hygiène et la santé des agents passent aussi par l'entretien des locaux et ne saurait être en concordance avec les fréquences d'entretien proposées.

À titre d'exemple :

- nettoyage des bureaux tous les 15 jours
- nettoyage des meubles une fois par an

Comme elle semble loin la période du COVID où l'entretien maximum des locaux était nécessaire, où chaque accessoire de bureau devait être passé au gel hydro-alcoolique plusieurs fois par jour.

**Faut-il vous rappeler qu'il n'a pas disparu et que bien d'autres virus et microbes existent ?**

A force de rogner sur les coûts d'entretien de ces locaux et d'externaliser, la DGFIP est arrivée largement en dessous des seuils acceptables.

Nous ne parlerons pas ici en détail des conditions d'emplois de ces agents privés dans les sociétés prestataires qui disposent d'un temps encore insuffisant pour le peu d'entretien qu'on leur demande.

**Pour la CGT Finances Publiques**, l'exercice de ces missions dans des conditions acceptables pour tous passent par la réinternalisation des missions d'entretien et un recrutement d'agents à hauteur des besoins réels.

Si les conditions d'emplois dans ces sociétés prestataires sont déplorables, celles des agents de la DGFIP sont loin d'être satisfaisantes et particulièrement pour les agents Berkanis.

**La CGT Finances Publiques revendique pour ces personnels :**

- la reconnaissance des missions supports en tant que service actif pour la prise en compte de la pénibilité.
- des formations spécifiques pour améliorer les conditions d'exercice de leurs missions.
- La titularisation en tant qu'agent technique pour tous ceux qui en font la demande.

Dans l'attente de la satisfaction de cette demande, **la CGT Finances Publiques revendique pour ces personnels :**

- La perception de l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- la subrogation en cas d'arrêt maladie
- le déroulé de carrière sur au moins 2 grilles
- leur remplacement dès qu'ils sont absents.